

Check against delivery

Déclaration de Mr. Clément Nyaletsossi VOULE
Rapporteur Spécial sur le droit de réunion pacifique
et d'association

38^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

18 juin 2018

Genève



Monsieur le Président

Excellences, Mesdames et Messieurs, les ambassadeurs et représentants des Etats membres, des Institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile.

Je voudrais avant toute chose remercier le Conseil des droits de l'Homme pour m'avoir confié la charge de ce mandat sur les droits de réunion pacifique et de la liberté d'association durant sa 37^{ème} session, tenue en mars de cette année. J'ai officiellement pris fonction le 4 avril, lorsque le délai de soumission de mon rapport était dépassé. Ceci explique que le présent rapport – qui identifie et analyse les tendances relatives aux restrictions à l'exercice du droit de réunion pacifique et d'association - n'ait pas pu être mis à votre disposition en avance et traduit dans les langues requises. En dépit de cela, je considère cette opportunité de dialogue interactif comme un moment privilégié, et la présentation d'un rapport pour faciliter ce dialogue, a été ma priorité depuis ma prise de fonction.

Monsieur le Président, chers délégués, la résolution 15/21 demande, entre autres, au Rapporteur d'étudier les tendances, les faits nouveaux et les difficultés présentées par l'exercice de ce droit de réunion et d'association, mais aussi, de formuler des recommandations sur les moyens de le promouvoir et de le protéger sous toutes ses formes.

Contenu du rapport

J'ai donc choisi de focaliser mon premier rapport sur les tendances relatives aux restrictions à l'exercice du droit de réunion pacifique et d'association, illustrées au travers des informations reçues par le mandat et des communications envoyées depuis sa création, en 2010. A mon avis, pour mieux relever les défis posés par la jouissance de ces droits, il faut comprendre les différentes entraves à leur jouissance et comment ces entraves se manifestent. Mon objectif est de bâtir mon action sur la réalité des restrictions et des bonnes pratiques qui pourraient être observées.

Depuis sa création, le mandat a envoyé un total de 1156 communications, seul ou conjointement avec d'autres mandats.

Malgré la grande diversité qui existe entre les différentes régions du monde, des tendances communes aux restrictions du droit de réunion pacifique et d'association ont été observées au cours des sept dernières années.

Les défis mondiaux tels que les menaces à la sécurité, l'instabilité politique, notamment en période électorale, la fragilité des institutions politiques, les divisions ethniques et religieuses, la résurgence des idéologies fondamentalistes, l'instabilité des économies, les conditions climatiques difficiles, l'inégalité et la discrimination, les restrictions à l'accès à la justice et les conflits armés, entre autres, sont autant de facteurs qui ont contribué aux restrictions du droit de réunion pacifique et d'association à l'échelle mondiale

Les tendances, que j'ai identifiées à travers ces communications, se catégorisent comme suit :

1. L'utilisation du cadre législatif pour entraver l'exercice légitime du droit de réunion pacifique et d'association.
2. La criminalisation, l'usage excessif et indiscriminé de la force afin de contrer et de réprimer les manifestations pacifiques ;
3. La répression des contestations sociales ;
4. La stigmatisation et les attaques contre les acteurs de la société civile ;
5. Les restrictions au droit de réunion et d'association visant des groupes minoritaires ;
6. Les limitations des droits de réunion pacifique et d'association durant les périodes électorales ;
7. L'Impact négatif de la montée du populisme et de l'extrémisme sur ces droits ;

8. Les obstructions à la jouissance du droit de réunion pacifique dans l'espace numérique.

L'analyse de ces tendances prouve que la jouissance du droit de réunion pacifique et d'association reste un défi dans de nombreux pays à travers le monde, et sur tous les continents, même si ces défis se manifestent à des degrés et dans des contextes différents. Elle confirme surtout que l'espace de la société civile continue de se rétrécir en dépit de quelques efforts constatés. Les arguments généralement avancés pour justifier ces limitations imposées à la société civiles sont l'ordre public, la protection de la sécurité de l'Etat et de la stabilité nationale. Or, de mon point de vue, la société civile est un acteur central pour le maintien de la paix et pour la construction d'une société paisible et stable. Faire taire la société civile, en la muselant par l'entrave de l'exercice de ses droits à manifester et à s'associer librement, contribue à créer et exacerber des tensions sociales préexistantes qui à, long terme, fragilisent les Etats. Les Etats ne devraient pas la considérer comme une menace mais plutôt comme un partenaire essentiel pour le développement et la démocratie, y compris lorsqu'elle elle est critique de l'action gouvernementale.

Mon souhait est de bâtir mon action sur la contribution que le mandat pourrait apporter pour relever les défis qui se dégagent des tendances identifiées dans mon rapport. Pour cela, je compte en marge de cette session, rencontrer les groupes régionaux, les acteurs de la société civile, les INDH et d'autres acteurs qui pourraient m'aider dans cette dynamique. Sans préjudice de ces consultations en cours, mes futurs rapports porteront, entre autres, sur des thèmes relatifs à l'exercice du droit de réunion pacifique et d'association et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ; le droit de réunion pacifique et d'association à l'ère du numérique ; l'impact économique des restrictions au droit de réunion pacifique et d'association.

Communiqués de presse

Depuis que j'ai pris mes fonctions, les situations suivantes ont été portées à ma connaissance et, au regard des risques qu'elles pouvaient engendrer, ont fait l'objet de communiqués de presse conjoints :

En République Démocratique du Congo, mon attention a été attirée sur un projet de loi visant à réguler le travail des organisations non-gouvernementales (ONG). Les dispositions de ce projet de loi imposent des

exigences administratives lourdes et discrétionnaires en matière d'enregistrement d'associations et introduisent, en outre, des restrictions sur l'accès aux financements nationaux et étrangers et sur la possibilité pour les organisations étrangères de s'engager dans des "activités politiques". S'il est adopté dans sa forme actuelle, ce projet de loi limiterait sévèrement l'espace de la société civile et sa contribution à l'émergence d'un Etat de droit. Je réitère donc mon appel fait aux autorités congolaises pour qu'elles s'investissent dans la révision de ces dispositions et ainsi les rendre conformes aux standards internationaux.

En Pologne, j'ai soulevé mes préoccupations concernant la nouvelle loi sur la sécurité qui pourrait limiter la participation de la société civile à la COP24. Je remercie le Gouvernement pour sa réponse faite à notre communication et prends note qu'il s'engage à permettre un accès sans entraves de la société civile aux négociations. J'invite le Gouvernement polonais à tenir ses engagements et à assurer à la société civile une participation libre et entière à ces pourparlers sur le climat, sans surveillance, ni restrictions.

Au Nicaragua, j'ai été atterré par les violences et la répression de manifestations pacifiques qui ont fait de nombreux morts et blessés. Je salue le travail entrepris par la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme, dont les recommandations ont été acceptées par le Gouvernement suite à sa visite dans le pays. J'appelle le Gouvernement à donner effet à ces recommandations et à mettre fin à la répression.

Les récents événements observés dans les **Territoires palestiniens occupés** ont aussi retenu mon attention. Dans un communiqué conjoint avec mes collègues, nous avons condamné l'usage excessif de la force par les agents de sécurité israéliens qui a causé la mort de nombreux manifestants palestiniens et des blessés, et nous avons appelé à l'établissement d'une commission d'enquête internationale. Je salue la décision du Conseil dans ce sens et appelle les autorités israéliennes à coopérer avec cette commission pour établir les circonstances et responsabilités ayant conduit à ces morts et blessés.

Au Burundi, la condamnation du défenseur des droits de l'Homme Germain Rukuki à 32 ans de prison a retenu mon attention. **Aux Emirats Arabes Unis**, avec mes collègues, nous avons aussi déploré la condamnation de M. Ahmed Mansoor à 10 ans de prison pour ses publications sur les réseaux sociaux. Ces deux condamnations lourdes constituent des atteintes à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Je profite de cette tribune pour demander aux autorités émiraties et burundaise de les libérer sans conditions.

En Inde, conjointement avec mes collègues, nous avons condamné l'usage apparemment excessif et disproportionné de la force létale par la police contre

les manifestants appelant à la fermeture d'une fonderie de cuivre dans l'Etat indien du Tamil Nadu. J'invite le Gouvernement indien à faire la lumière sur ces événements tragiques et à traduire leurs auteurs en justice.

En Thaïlande, j'ai soulevé mes sérieuses inquiétudes quant à l'utilisation de la loi sur la diffamation pour faire taire le défenseur des droits de l'Homme Andy Hall pour son travail relatif aux abus des droits de l'Homme par les entreprises. Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'Homme et je les appelle à éviter de poursuivre les défenseurs des droits de l'Homme pour leur travail légitime. Je suis content d'apprendre la décision de la cour d'appel du 31 Mai 2018, qui reconnaît la légitimité de l'action du défenseur.

Monsieur le Président, je suis convaincu qu'à travers ce Conseil et de ses mécanismes, nous pouvons constituer un capital d'espoirs pour les victimes des violations des droits de l'Homme. Pour ce faire nous devons cultiver l'esprit de dialogue constructif et sincère, la détermination visant à obtenir des changements positifs en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, ainsi que l'engagement ferme de chacun à respecter ses obligations au plan national et international

J'invite les États qui n'ont pas répondu à nos communications à le faire et rappelle que les réponses aux communications constituent un élément essentiel de la coopération des États avec les Procédures spéciales.

Vision et priorités

Ainsi,

- J'accorderai une importance particulière au dialogue ouvert et sincère avec les Etats en vue d'obtenir des changements tangibles.

- Je travaillerai étroitement avec mes collègues des Procédures spéciales et les autres agences des Nations Unies pour accroître notre impact au niveau national ;

- Je renforcerai la collaboration avec les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme, comme celle que j'ai entreprise avec le système interaméricain des droits de l'Homme et la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, afin de mutualiser nos efforts et nos énergies ;

- La société civile étant un pilier important du mandat, je travaillerai étroitement avec elle en vue d'amener les Etats à comprendre son importance en tant qu'acteur du développement, de la démocratie et de l'état de droit et la nécessité de lui assurer un environnement propice pour réaliser son travail ;

- Je ferai en sorte de collecter et de rendre visible les bonnes pratiques observées dans certains pays en vue d'encourager le partage d'expériences positives sur la promotion et la protection du droit de réunion pacifique et d'association ;

- Je tiendrai informé le Conseil des défis que rencontrent les acteurs de la société civile dans la jouissance du droit de réunion pacifique et d'association et proposerai des alternatives concrètes qui puissent aider à relever ces défis.

Monsieur le Président, durant ces sept dernières années, le mandat a beaucoup travaillé sur l'élaboration de normes et la clarification du contenu du droit de réunion et d'association. Il est temps d'aller au-delà de l'élaboration de ces normes pour s'atteler à leur mise en œuvre. Dans cette optique, je souhaite une action orientée vers les résultats au niveau local, national et international.

Je vous remercie Monsieur le Président.